Envoyé en préfecture le 21/05/2024 Reçu en préfecture le 21/05/2024



Département

des Ardennes

Extrait du registre des délibé Publié le ns ID: 008-210800983-20240517-20240502-DE du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Séance du 17/05/2024

- Nombre de membres présents : 11

- Nombre de membres représentés : 3

- 15 membres afférents au Conseil Municipal.

- 15 membres en exercice.

- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation

: 13/05/2024

Date d'affichage

: 13/05/2024

Objet de la délibération : 2024-05-02

Recrutement Accroissement temporaire d'activité - Service technique

Présents: M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés: M. Patrick PERESSON, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : M Ghislain BRIQUET

Le 17 mai 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 mai 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les modalités de recrutement seraient les suivantes :

- Rémunération : smic brut horaire : 11.65 €,
- Durée du temps de travail : 35h/semaine avec possibilité d'heure supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Vote: Contre: 0 Abstentions: 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture lecture. et publication ou notification Fait en séance et les membres présents ont signé

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme Le Maire,



Envoyé en préfecture le 21/05/2024 Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID: 008-210800983-20240517-20240502-DE

